
Décision n° P 2013-62
du président du directoire en date du 01 MARS 2013
portant délégation à la directrice des ressources humaines

Le président du directoire de la Société du Grand Paris,

Vu la loi n°2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris ;

Vu le décret n°2010-756 du 7 juillet 2010 relatif à la Société du Grand Paris, et notamment ses articles 18 et 19 ;

Vu le décret du 24 septembre 2010 portant nomination des membres du directoire de la Société du Grand Paris ;

Vu le décret du 14 septembre 2011 portant nomination d'un membre et du président du directoire de l'établissement public Société du Grand Paris - M. Guyot (Etienne) ;

Vu la décision P 2012-24 du 24 septembre 2012 portant organisation de la Société du Grand Paris ;

décide :

Article 1

Délégation est donnée à Mme Carole LEROY-LELEU, directrice des ressources humaines de la Société du Grand Paris, à l'effet de :

- recevoir les délégués du personnel
- négocier avec les instances représentatives du personnel
- négocier les contrats et notamment les rémunérations des futurs collaborateurs.

Article 2

La présente décision sera publiée dans les conditions prévues à l'article 20 du décret susvisé du 7 juillet 2010 relatif à la Société du Grand Paris.

Fait à Saint Denis, le **01 MARS 2013**

Le Président du directoire



Etienne GUYOT